

Présentation budgétaire
Année 2018

Le 12 janvier 2018



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Présentation budgétaire
Année 2018

Le 12 janvier 2018

Mot de la présidente

Les mandats de l'Office sont donnés soit par le conseil municipal, soit par le comité exécutif en vertu de l'article 89 ou en vertu de l'article 83. Il est aussi prévu à la Charte que le conseil d'agglomération peut mandater l'Office pour tenir la consultation sur son territoire lorsqu'un projet visé par l'article 89 de la Charte fait partie d'une compétence d'agglomération.

Les questions de modifications au Plan d'urbanisme et de réglementation sont généralement données en vertu de l'article 89, alors que l'examen de Plans ou de politiques se fait en vertu de l'article 83. Cet article nous permet aussi de développer des partenariats ou d'offrir des conseils ou du soutien sur toute consultation menée par une instance de la Ville. Par cette disposition, l'Office a aussi le mandat de faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique.

L'Office a mené beaucoup de consultations en 2017, certaines déjà entamées en 2016. Ainsi, la consultation publique sur le projet de Stratégie centre-ville a connu sa deuxième partie en début d'année. De nombreux autres dossiers ont suivi, comme en fait foi la liste que vous trouverez dans le tableau des activités un peu plus loin dans ce document. Plusieurs de ces dossiers de consultation étaient majeurs et complexes. Citons notamment celui sur la nouvelle vocation du site de l'Hôpital de Montréal pour enfants dans l'ouest de l'arrondissement de Ville-Marie et celui sur l'avenir du secteur de Pierrefonds-Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. L'exercice de planification du secteur Turcot dans l'arrondissement du Sud-Ouest compte aussi dans les dossiers majeurs. Au travers de ces activités, il y a eu aussi des consultations sur divers projets immobiliers, qu'ils soient résidentiels ou institutionnels, notamment dans les arrondissements de Verdun et de Rosemont–La Petite-Patrie.

Aussi, l'Office a organisé et tenu un certain nombre d'événements comme des formations pour les commissaires, un projet pilote de formation des fonctionnaires à la consultation publique, ainsi qu'un certain nombre d'activités avec des partenaires étrangers. Notons la participation aux premières rencontres nationales sur la participation publique organisées à Bordeaux par notre partenaire français, « Décider ensemble ». Nous avons, par ailleurs, convenu d'une collaboration formelle avec l'Organisation de la coopération et du développement économique, l'OCDE, dans le domaine de la formation des femmes à la participation publique dans les pays du Maghreb et au Moyen-Orient. C'est dans ce contexte que j'ai été invitée à collaborer à l'animation d'ateliers sur la participation politique des femmes au Maroc. Cette année, qui marquait le 15^e anniversaire de l'Office, a aussi vu Montréal être l'hôte, sous notre responsabilité, de la Conférence annuelle de l'Observatoire international de la démocratie participative. Cette rencontre a connu un grand succès regroupant 500 participants échangeant avec plus de 80 conférenciers provenant de 35 pays. Pour réaliser cet événement, nous avons obtenu la participation financière du Ministère des relations internationales du Québec, de l'Organisation internationale de la francophonie et d'autres partenaires institutionnels

Le grand nombre de consultations publiques et leur complexité ont fait en sorte que des demandes de crédits supplémentaires ont été nécessaires comme cela a souvent été le cas au cours des années passées. Cette option demeure possible pour 2018 selon le volume et la complexité des dossiers que nous aurons à traiter.

La présidente,

A handwritten signature in blue ink, reading "Dominique Allier". The signature is written in a cursive, flowing style.

Mission et principales activités

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la Ville de Montréal, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif. Il a aussi le mandat de proposer des règles d'encadrement de toutes les consultations publiques faites par une instance de la Ville afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces et de faire la promotion des meilleures pratiques en consultation publique.

Organigramme et structure administrative

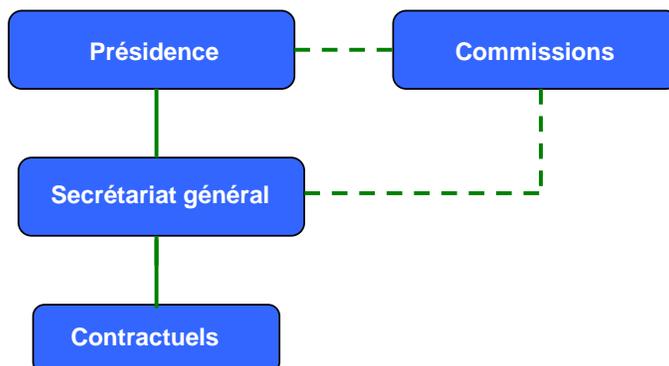
La présidente et les commissaires de l'OCPM sont nommés par le conseil municipal, conformément à la Charte de la Ville. L'équipe est composée de membres *ad hoc* qui sont appelés par la présidente à constituer une commission au moment où les mandats lui sont confiés. Ces commissaires *ad hoc* sont actuellement au nombre de 30. Les commissaires sont généralement nommés pour des mandats de trois ans qui peuvent être renouvelés. Les commissaires proviennent d'horizons divers permettant de couvrir tous les angles des consultations confiées à l'Office. Rappelons que les commissaires ne peuvent être des élus de la Ville ou des fonctionnaires.

Le secrétariat général de l'Office est constitué d'une petite équipe chargée de préparer les consultations et d'en assurer le bon déroulement (dossiers de documentation, logistique, avis publics et information au public). C'est aussi au secrétariat général que revient la tâche de soutenir les commissions.

Le secrétaire général est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'Office par le comité exécutif au moment de la mise en place de l'OCPM en 2002. Du personnel de soutien et des analystes complètent l'équipe. Ponctuellement, d'autres analystes et employés sont embauchés au besoin pour soutenir les commissions.

Tous les employés, à l'exception du secrétaire général, sont des employés de l'Office, tel que le prévoit l'article 80 de la Charte.

La structure organisationnelle de l'Office se décline ainsi :



Plan d'affaires

La *Charte de la Ville de Montréal* définit ainsi le mandat de l'OCPM :

1° de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces ;

2° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;

2.1° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;

2.2° de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;

3° de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;

4° de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

La *Charte de la Ville de Montréal* prévoit également que l'OCPM peut tenir des audiences publiques sur tout règlement concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- de grandes infrastructures, tels un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;

- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

Activités

Office de consultation publique de Montréal – 2017

Arrondissement	Activités	Dates importantes
Toute la ville	Stratégie centre-ville	Grand rendez-vous du centre-ville suivi de la séance d'information : 25 sept. 2016 Rencontres thématiques : 27 sept. et 3, 5 et 8 oct. 2016 Audition des opinions : 3, 7, 8, 9 et 10 nov. 2016 Rapport : 10 mars 2017
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	PPU Assomption-Nord	Information : 15 février 2017 Audition des opinions : 14 mars 2017 Rapport : 10 mai 2017
Ville-Marie	Redéveloppement du site de l'Hôpital de Montréal pour enfants	Information : 21 février 2017 Audition des opinions : 20 mars et 21 mars (en pm et soirée) 2017 Rapport : 17 mai 2017
Ville-Marie	Projet immobilier Le Bourbon	Information : 9 février 2017 Audition des opinions : 7 et 8 mars 2017 Rapport : 23 mai 2017
Verdun	Projet de construction d'une école primaire, quartier Crawford Park	Information : 19 avril 2017 Audition des opinions : 15 mai 2017 Rapport : 17 juillet 2017
Rosemont-La Petite-Patrie	Îlot central du Technopôle Angus	Information : 28 et 29 mars 2017 Audition des opinions : 24, 25 et 26 avril 2017 Rapport : 24 juillet 2017
Sud-Ouest	Projet immobilier du 2175 rue St-Patrick	Information : 9 mai 2017 Audition des opinions : 6 et 7 juin 2017 Rapport : 28 juillet 2017
Pierrefonds-Roxboro	Avenir du secteur Pierrefonds-Ouest	Journée portes ouvertes et soirée d'information: 26 mars 2017 Soirée d'information milieux naturels : 4 avril 2017 Atelier prospectif : 9 avril 2017 Opinions en lignes : 28 avril au 15 mai 2017 Audition des opinions : 2 mai, 15 mai (pm et soirée), 17 mai (pm et soirée), 18 mai, 29 mai (pm et soirée), 31 mai, 6 et 9 juin 2017 Rapport : 15 septembre 2017
Sud-Ouest	Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) Turcot	Information : 16 mai 2017 Audition des opinions : 20 et 21 juin 2017 Rapport : 28 septembre 2017

Toute la ville	Formation des commissaires	14 et 15 novembre 2017
Toute la ville	Formation de fonctionnaires à la consultation publique	28 novembre et 5 décembre 2017
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Modifications réglementaires au Faubourg Contrecoeur	Information : 13 septembre 2017 Audition des opinions : 11 octobre 2017 Rapport : 8 décembre 2017
Toute la ville	Plan directeur du parc Jean-Drapeau	En cours
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Assomption Sud – Longue-Pointe	À venir
Ville-Marie et Plateau-Mont-Royal	Consultation publique sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers	À venir

Toute la documentation pertinente aux consultations et activités, incluant les rapports des commissions, est disponible sur le site de l'OCPM au : www.ocpm.qc.ca

Budget

Les dépenses de l'Office sont déterminées par le nombre de mandats de consultation qui lui sont confiés et par les activités tenues dans le cadre de son mandat de promotion des meilleures pratiques de consultation publique. Il est donc toujours difficile d'établir des hypothèses sur le volume et l'ampleur des activités qui seront confiées à l'Office par les instances politiques de la Ville de Montréal en 2018.

Le budget de l'OCPM est voté par le conseil municipal. Il est fixé en vertu de l'article 82 de la Charte qui indique que « *Le Conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions* ».

Le budget de l'Office se situe à environ 2 000 000 \$ depuis sa première année complète d'opération en 2003 et a été fixé à 2,173 \$ pour 2018. Après paiement des coûts fixes d'opération, un montant d'environ 800 000 \$ est disponible pour les frais directement liés aux différentes activités et consultations (avis publics, location de salles, sténographie, honoraires professionnels des commissaires et analystes, etc.).

En 2017, ces sommes n'ont pas été suffisantes pour réaliser toutes les activités de l'Office. Nous avons donc eu à faire des demandes de crédits supplémentaires. Un montant de 450 000 \$ a été accordé. C'était la première fois qu'une demande de crédits était faite depuis 2013.

Évolution budgétaire 2015-2018

2015

Budget accordé	1 803 000 \$	
+ loyer	232 000 \$	2 035 000 \$
Réel au 31 décembre	1 999 000 \$	

2016

Budget accordé	2 071 000 \$
Réel au 31 décembre	2 102 000 \$

2017

Budget accordé	2 130 000 \$
+ crédits supplémentaires	450 000\$
Estimé des dépenses	2 580 000 \$

2018

Budget accordé	2 173 000 \$
Estimé des dépenses	2 173 000 \$

ADDENDA

Évolution budgétaire 2015 - 2018 par catégorie

	Réel 2015	Réel 2016	Estimé 2017	Prévision 2018
Rémunération	721 000 \$	806 000 \$	790 000 \$	730 000 \$
Avantages sociaux	135 000 \$	145 000 \$	155 000 \$	155 000 \$
Transports et comm.	112 000 \$	70 000 \$	190 000 \$	190 000 \$
Services prof. & adm.	758 000 \$	779 000 \$	1 100 000 \$	800 000 \$
Location et entretien	245 000 \$	277 000 \$	320 000 \$	273 000 \$
Biens non durables	28 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
TOTAL	1 999 000 \$	2 102 000 \$	2 580 000 \$	2 173 000 \$
Autorisé en début d'année	2 035 000 \$	2 071 000 \$	2 130 000 \$	2 173 000 \$

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
14^e étage
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556

Luc Doray
Secrétaire général
Courriel : ldoray@ville.montreal.qc.ca